

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 juillet 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Mario St-Charles, Gilles St-Marseille, Denis Joannette, Martin Bigras et Sylvain Sauvageau formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

PRÉSENTATION SPÉCIALE

50^e Anniversaire de mariage

Monsieur Marcel Sauvageau et Madame Lise Lauzon
120, 13^e avenue
Deux-Montagnes (Québec) J7R 3T8
Mariés à Rivières des Prairies, le 25 juillet 1959

Monsieur le conseiller Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h07.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.206

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Modification des états financiers

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Finances et trésorière dépose les modifications suivantes au conseil ;

- Modification aux états financiers de la Ville de Deux-Montagnes.

Monsieur Claude Théoret de la société *Raymond, Chabot, Grant, Thornton* et madame Louis Fréchette présentent un résumé de la modification.

1.3 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2009

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-07-09.207

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Comités, commissions, régie

2.1 Dépôt des procès verbaux

- Comité consultatif d'urbanisme – 28 mai 2009

2.2 Nomination d'une personne ressource au sein de la Commission de l'environnement, la conservation du boisé et des parcs naturels – Madame Isabelle Marcoux

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1048.99, amendé par le règlement 1203.04, constituant une Commission de l'environnement, la conservation des boisés et des parcs naturels, il y a lieu de nommer les membres et personnes ressources qui feront partie de ladite Commission ;

CONSIDÉRANT la candidature reçue ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.208

DE NOMMER madame Isabelle Marcoux à titre de personne ressource au sein de la Commission de l'Environnement, la conservation des boisés et des parcs naturels pour la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

3. Première période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h25. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h48.

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption du règlement numéro 1374 – Règlement modifiant le règlement 1139.02 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.209

D'ADOPTER le règlement numéro 1374 - Règlement modifiant le règlement 1139.02 intitulé *Règlement modifiant le règlement 1139.02 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

4.2 Adoption du règlement numéro 1375 – Règlement modifiant le règlement 1367 relatif à la tarification afin de prévoir la gratuité des activités de loisirs pour les personnes âgées de 65 ans et plus

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.210

D'ADOPTER le règlement numéro 1375 - Règlement modifiant le règlement 1367 intitulé *Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – projet de règlement numéro 1368 - Règlement révisant le plan d'urbanisme

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 1368 – Règlement révisant le plan d'urbanisme.

4.4 Avis de motion – projet de règlement numéro 1369 - Règlement de zonage

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 1369 – Règlement de zonage.

4.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1370 - Règlement de construction

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 1370 – Règlement de construction.

4.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 1371 - Règlement sur les permis et certificats

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 1371 – Règlement sur les permis et certificats.

4.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1372 - Règlement de lotissement

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 1372 – Règlement de lotissement.

4.8 Avis de motion – projet de règlement numéro 1373 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 1373 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Administration

5. Finances

5.1 Approbation de la liste des chèques émis – juin 2009

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.211

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2009 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 859 753,71 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 1 563 834,27 \$

ADOPTÉE

5.2 Adjudication – Émission d'obligations – 23 juillet 2009 – 6 343 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes, dans la MRC de Deux-Montagnes, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 798.93, 823.93, 880.95, 985.98, 1122.01, 1157.03, 1161.03, 1165.03, 1169.03, 1170.03, 1171.03, 1174.03, 1178.03, 1181.03, 1182.04, 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1292.07, 1291.07, 1290.07, 1289.07, 1287.07, 1214.05 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 juillet 2009, au montant de 6 343 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût Réel
Financière Banque Nationale inc.	98,65100	524 000 \$	1,25000 %	2010	3,33812 %
		548 000 \$	1,50000 %	2011	
		574 000 \$	2,25000 %	2012	
		601 000 \$	2,80000 %	2013	
		4 096 000 \$	3,20000 %	2014	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,59800	524 000 \$	1,25000 %	2010	3,35527 %
		548 000 \$	1,65000 %	2011	
		574 000 \$	2,50000 %	2012	
		601 000 \$	3,00000 %	2013	
		4 096 000 \$	3,15000 %	2014	
Banque Laurentienne inc. Et RBC Dominion inc.	98,37100	524 000 \$	1,40000 %	2010	3,38982 %
		548 000 \$	1,70000 %	2011	
		574 000 \$	2,55000 %	2012	
		601 000 \$	3,05000 %	2013	
		4 096 000 \$	3,10000 %	2014	

CONSIDÉRANT l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.212

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 343 000 \$ de Ville de Deux-Montagnes soit adjugé à *Financières Banque Nationale inc.*;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc.* (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE monsieur le maire et la trésorière ou, en son absence, le greffier, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE la société CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et CDS ;

QUE la société CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

5.3 Concordance – Émission d'obligations – 23 juillet 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 343 000 \$ en vertu des règlements numéros d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Montant	Règlement d'emprunt	Montant
798.93	39 000 \$	1182.04	53 300 \$
823.93	86 700 \$	1329.08	216 000 \$
880.95	41 600 \$	1326.08	44 000 \$
985.98	57 600 \$	1325.08	44 000 \$
1122.01	3 471 700 \$	1327.08	89 000 \$
1157.03	86 900 \$	1320.08	162 000 \$
1161.03	41 400 \$	1318.08	181 000 \$
1165.03	78 600 \$	1313.07	366 000 \$
1169.03	88 200 \$	1292.07	13 000 \$
1170.03	59 500 \$	1291.07	132 000 \$
1171.03	27 200 \$	1290.07	116 000 \$
1174.03	65 400 \$	1289.07	98 000 \$
1178.03	132 300 \$	1287.07	347 000 \$
1181.03	31 600 \$	1214.05	174 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.213

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 343 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juillet 2009 ;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et seront déposées auprès de celle-ci ;

QUE la société CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signée entre le ministère des Affaires municipales et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins St-Eustache-Deux-Montagnes ;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations seront signées par le maire et la trésorière ou, en son absence, le greffier. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté la société CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

5.4 Courte échéance – Émission d'obligations – 23 juillet 2009

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.214

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 343 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 798.93, 823.93, 880.95, 985.98, 1122.01, 1157.03, 1161.03, 1165.03, 1169.03, 1170.03, 1171.03, 1174.03, 1178.03, 1181.03, 1182.04, 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1292.07, 1291.07, 1290.07, 1289.07, 1287.07, 1214.05, la Ville de Deux-Montagnes doit émettre des obligations pour un terme plus court que les termes prévus dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 23 juillet 2009) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 880.95, 1122.01, 1157.03, 1165.03, 1170.03, 1171.03, 1178.03, 1181.03, 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1292.07, 1291.07, 1290.07, 1289.07, 1287.07 et 1214.05

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE

5.5 Renouvellement des polices d'assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances collectives viennent à échéance le 31 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Finances et secrétaire trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault, daté du 2 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.215

D'autoriser le renouvellement des polices d'assurances collectives auprès de Desjardins Sécurité Financière, pour la période du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010, selon les termes et conditions prévus à leur proposition.

Que cette dépense soit financée à même les postes des avantages sociaux 271, 281, 282 et 283.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Entente numéro 1620-11 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le S.C.F.P., section locale 1620 – Création du poste régulier d'agent de communication et nomination de Madame Anne Gauthier

Considérant la lettre d'entente numéro 1620-11 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620, relativement à l'entente numéro 1620-11 portant sur la création du poste régulier d'agent de communication ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.216

D'ENTÉRINER la lettre d'entente numéro 1620-11 relativement à la création du poste régulier d'agent de communication ;

DE NOMMER madame Anne Gauthier à titre d'agente de communication, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

6.2 Embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, daté du 29 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-07-09.217 D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de monsieur Olivier Beausoleil, étudiant coupe de gazon et de monsieur Laurent Perreault, étudiant horticulture au Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.3 Confirmation de la fin de la période d'essai de deux pompiers

CONSIDÉRANT les rapports de monsieur Ron Hunt, directeur du Service des incendies, datés du 29 et 30 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.218 D'APPROUVER la promotion à titre de pompier régulier au Service des incendies, selon les dispositions de la convention collective en vigueur, des personnes suivantes :

- Monsieur Cédric Paquette à compter du 28 juin 2009 ;
- Madame Geneviève Côté à compter du 13 juin 2009 ;

ADOPTÉE

6.4 Embauche d'un assistant surveillant sauveteur aux loisirs et Services communautaires

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Georges Struthers, directeur des loisirs et Services communautaires, daté du 30 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.219 D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Taylor Pitre au poste d'assistant surveillant sauveteur aux loisirs et Services communautaires, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.741.00.141.

ADOPTÉE

6.5 Embauche de policiers temporaires

CONSIDÉRANT les rapports de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, datés du 18 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-07-09.220 D'ENTÉRINER les embauches de policiers temporaires suivants au Service de police régionale de Deux-Montagnes, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

- Monsieur Keven Durant à compter du 15 juin 2009 ;
- Monsieur Patrick Lindsay à compter du 15 juin 2009 ;

- Monsieur Alexandre Langelier à compter du 15 juin 2009 ;
- Madame Monica Gurcha à compter du 15 juin 2009 ;
- Madame Patricia Galipeau Minotto à compter du 15 juin 2009 ;
- Monsieur Maxime Ouimet à compter du 16 juin 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.141.

ADOPTÉE

6.6 Embauche d'une répartitrice temporaire

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, daté du 18 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-07-09.221

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Julie Grenier à titre de répartitrice temporaire, à compter du 1^{er} juin 2009 au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.211.01.141.

ADOPTÉE

6.7 Embauche d'un opérateur temporaire à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, daté du 11 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-07-09.222

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Stéphane Lauzier, à titre d'opérateur temporaire à l'usine de filtration, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.412.00.141.

ADOPTÉE

6.8 Embauche d'une préposée à la perception au Service des finances

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du Service des finances, daté du 6 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.223

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Mélanie Hutchison au poste de préposée à la perception au Service des finances, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.132.00.141.

ADOPTÉE

6.9 Renouvellement d'entente – Directrice des communications

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.224

D'ENTÉRINER le renouvellement de l'entente de madame Julie Lachapelle à titre de directrice des communications.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

7. Urbanisme

Approbation d'une dérogation mineure

Conformément à l'avis publié dans le journal La Concorde, édition du 17 juin 2009, les membres du conseil municipal étudient la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
445, rue Le Boisé	La demande a pour objet de permettre l'implantation d'une piscine en marge avant secondaire contrairement à la norme réglementaire qui prévoit que les piscines ne sont permises que dans les cours arrières.
624, boulevard Deux-Montagnes	La demande a pour objet de permettre l'implantation d'une piscine en marge avant secondaire contrairement à la norme réglementaire qui prévoit que les piscines ne sont permises que dans les cours arrières.

PÉRIODE DE QUESTIONS - CONSULTATION

Monsieur le Maire s'adresse à l'assistance et demande s'il y a des personnes ou des organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure.

N'ayant pas de question de l'assistance, la séance de consultation est maintenant close.

7.1 Approbation d'une dérogation mineure 445, rue Le Boisé

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 445, rue Le Boisé ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de permettre l'implantation d'une piscine en marge avant secondaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-05-28.027 du 28 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.225

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 445, rue Le Boisé dont l'objet a pour effet de permettre l'implantation d'une piscine en marge avant secondaire contrairement à la norme réglementaire qui prévoit que les piscines ne sont permises que dans les cours arrières.

ADOPTÉE

7.2 Approbation d'une dérogation mineure 624, boulevard Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 624, boulevard Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de permettre l'implantation d'une piscine en marge avant secondaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-05-28.028 du 28 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.226

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 624, boulevard Deux-Montagnes dont l'objet a pour effet de permettre l'implantation d'une piscine en marge avant secondaire contrairement à la norme réglementaire qui prévoit que les piscines ne sont permises que dans les cours arrières.

ADOPTÉE

7.3 Approbation de plans – PIIA – 2702, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant le remplacement de six fenêtres et de trois portes sur l'immeuble situé au 2702, chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-06-25.033 du 25 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.227

D'APPROUVER les plans concernant le remplacement de six fenêtres et de trois portes sur l'immeuble situé au 2702, chemin d'Oka.

ADOPTÉE

7.4 Approbation de plans – PIIA – 1415, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande pour l'implantation d'une terrasse en cour avant de l'immeuble situé au 1415, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-06-25.035 du 25 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-07-09.228

D'APPROUVER les plans concernant l'implantation d'une terrasse en cour avant de l'immeuble situé au 1415, chemin d'Oka, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- la terrasse doit être située entièrement sur la propriété du requérant ;
- un aménagement paysager devra être prévu à l'avant de la terrasse.

ADOPTÉE

7.5 Approbation de plans – PIIA – 1401, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la réfection et l'ajout d'un étage sur l'immeuble situé au 1401, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-09-06-25.037 du 25 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.229

D'APPROUVER les plans d'élévations concernant la réfection et l'ajout d'un étage sur l'immeuble situé au 1401, chemin d'Oka.

ADOPTÉE

8. **Travaux publics**

8.1 **Octroi à la firme Denis Breton Chevrolet Ltée d'un contrat pour l'acquisition de quatre véhicules pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour l'acquisition de quatre véhicules, ensemble police, pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Denis Breton Chevrolet Ltée	116 572,99 \$
Le Relais Chevrolet Ltée	118 478,11 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 7 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.230

D'OCTROYER à la firme *Denis Breton Chevrolet Ltée* le contrat ayant pour objet l'acquisition de quatre véhicules ensemble police, Chevrolet Impala 2010 pour la somme de 116 572,99 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

8.2 **Octroi à la firme Dorion électrique (2005) inc. d'un contrat pour le remplacement d'une entrée électrique isolée à la piscine municipale – 18 200 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour le remplacement d'une entrée électrique à la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Dorion électrique (2005) inc.	18 200,00 \$
Les Installations Électriques M.L.	19 500,00 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 2 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-07-09.231

D'OCTROYER à la firme *Dorion électrique (2005) inc.* le contrat ayant pour objet le remplacement d'une entrée électrique isolée à la piscine municipale pour la somme de 18 200 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de parcs.

ADOPTÉE

8.3 Demande de subvention de 9 200 \$ à l'organisme *Table de récupération hors foyer* pour l'acquisition d'équipement de récupération hors foyer

CONSIDÉRANT le virage vert entrepris par la Ville en 2006 ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre en place dans les parcs des équipements facilitant la récupération hors foyer ;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Table de récupération hors foyer* accorde des subventions à cet effet ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-07-09.232

D'AUTORISER monsieur Nicolas Bouchard, directeur général, à présenter une demande de subvention à l'organisme *Table de récupération hors foyer* pour un montant approximatif de 9 200 \$ pour l'acquisition de 13 corbeilles ou îlots de récupération ;

D'AUTORISER une dépense de 5 000 \$ à même le fond de parcs, pour l'installation de ses équipements sur des bases permanentes.

ADOPTÉE

8.4 Approbation d'un rapport sur l'évaluation des débits et charges des villes acheminant leurs eaux usées aux étangs aérés et recommandation à la Régie de traitement des eaux usées de préparer un amendement à l'entente intermunicipale en conséquence

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-07-09.233

D'APPROUVER les conclusions du rapport sur l'évaluation des débits et charges des villes acheminant leurs eaux usées aux étangs aérés, préparé par la firme *Enviro Services* et daté du mois de mai 2009 ;

DE RECOMMANDER à la Régie de traitement des eaux usées de préparer un amendement à l'entente intermunicipale afin que la répartition des coûts d'immobilisation des règlements d'emprunt concorde avec les proportions des débits et charges de ce rapport.

ADOPTÉE

8.5 Octroi à la firme *Dorion électrique (2005) inc.* d'un contrat pour la fourniture et l'installation de divers équipements électriques au bâtiment de la maison des jeunes pour la somme de 10 610,25 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 3 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.234

D'OCTROYER à la firme *Dorion électrique (2005) inc.* le contrat pour la fourniture et l'installation de divers équipements électriques au bâtiment de la maison des jeunes pour la somme de 10 610,25 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

9. **Loisirs et Services communautaires**

9.1 **Acquisition de divers équipements pour la salle des Vétérans de la Légion canadienne pour la somme de 24 900 \$ excluant les taxes**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des loisirs et Services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 6 juillet 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.235

D'AUTORISER l'acquisition de divers équipements pour la salle des Vétérans de la Légion canadienne pour la somme de 24 900 \$ excluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

10. **Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h11. Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h21.

11. **Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-07-09.236

DE LEVER la présente séance à 21h21.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Alexandre Verdy*

Alexandre Verdy, greffier